

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3402>

La colère des contractuel.le.s à l'Inserm monte !

- ACTIVITE A L'INSERM -



Date de mise en ligne : lundi 16 janvier 2023

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Suite aux nouvelles grilles de rémunérations des CDD : : La colère des contractuel.le.s à l'Inserm monte !

Après la diffusion le 5 décembre 2022 par le SNTRS CGT de la nouvelle charte de CDD et des nouvelles grilles de rémunération, à compter du 1er janvier 2023, confirmée par l'Administration dans la dernière Lettre d'Infos Inserm (suite au Comité Technique de l'Inserm du mardi 29 novembre 2022), **la colère monte chez les agent.e.s contractuel.les déjà sous contrat qui n'auront pas droit à cette revalorisation.**

Concernant la nouvelle grille de rémunération des CDD, l'Inserm était très en retard par rapport aux autres EPST (surtout le CNRS) et il y avait urgence à cette réévaluation : cette forte augmentation comprend les nouvelles primes, RIPEC pour les chercheurs, RIFSEEP pour les IT, et la prise en compte des restructurations des grilles de titulaires intervenues depuis 2016.

Au CT Inserm, nous avons soulevé le problème des CDD en poste ou en renouvellement de contrat qui ne pourront pas avoir droit à cette nouvelle grille ce qui risque de poser des problèmes dans les équipes du fait de l'iniquité entre CDD faisant le même travail.

Une pétition circule de la part d'un collectif de CDD Inserm que le SNTRS CGT soutien sans réserve et invite tous les personnels Inserm à signer :

["Pour une égalité des salaires entre les contractuel.les de l'INSERM"](#)

(Attention pour signer cette pétition, utiliser votre mail personnel car l'antispam de la messagerie Inserm bloque le site change.org, site de la pétition)

Nous appelons le PDG et la Direction de l'Inserm à être très attentifs à ce problème car le risque est grand d'une démission massive de CDD pouvant remettre en cause les projets scientifiques concernés.

Le manque d'information des responsables de structures, d'équipes sur cette future revalorisation des grilles des CDD, le manque d'anticipation sur les engagements financiers nécessaires pour assurer ces évolutions salariales mettent les équipes et les unités en grandes difficultés.

Le SNTRS CGT revendique que tous les CDD aient droit à ces nouvelles grilles de rémunération ! La Direction de l'Inserm doit se donner les moyens budgétaires d'assumer cette nouvelle grille de rémunérations. Ce n'est pas aux Unités de faire les frais de ces augmentations au détriment du projet scientifique !

Nous invitons tous les CDD qui le souhaitent à nous contacter pour vous accompagner dans vos démarches.

Dès les premières réunions du CSAE Inserm et de la Commission Consultative Paritaire (CCP) des non titulaires, le SNTRS CGT interviendra pour défendre cette revendication auprès de la Direction.

lire la nouvelle charte CDD Inserm avec la nouvelle grille en annexe [ici](#)

Lettre intersyndicale au PDG Inserm sur les salaires des CDD :



Lettre-intersyndicale_PDG-Inserm_colere_CDD_janvier 2023

Lettre intersyndicale au PDG Inserm sur les salaires des Doctorants :



Lettre-intersyndicale_PDG-Inserm_Doctorants_janvier 2023